

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 19 avril 2021

---

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

**NOTE DE SYNTHESE**

À la suite de l'approbation du compte administratif du budget principal, il convient de procéder à l'affectation des résultats 2020.

Les résultats du compte administratif 2020 du budget principal se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes	77 518 948,88	68 819 475,28
Dépenses	77 518 948,88	56 518 727,38
Résultat de l'exercice 2020		12 300 747,90
Résultat antérieur reporté		8 103 458,47
Résultat cumulé au 31/12/2020		20 404 206,37

Section d'investissement	Budget 2020	Compte administratif 2020	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	34 288 140,85	19 570 868,85	4 240 406,04	23 811 274,89
Dépenses	34 288 140,85	17 351 540,83	6 225 339,74	23 576 880,57
Résultat de l'exercice 2020		2 219 328,02	- 1 984 933,70	234 394,32
Résultat antérieur reporté		73 765,10	-	73 765,10
Résultat cumulé au 31/12/2020		2 293 093,12	-	308 159,42

L'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Par conséquent, il est demandé, au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2020 du budget principal de la manière suivante :

- 10 404 206,37 euros à la section de fonctionnement.
- 10 000 000 euros à la section d'investissement.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

Vu l'approbation du compte administratif 2020 du budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant les résultats du compte administratif 2020,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal de la manière suivante :

- 10 404 206,37 euros à la section de fonctionnement.
- 10 000 000 euros à la section d'investissement.

Le Maire

Raphaël COGNET